

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 1908)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD7

présenté par

M. Saddier, M. Cinieri, M. Descoeur, Mme Duby-Muller, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
M. Abad et M. Bazin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 3, insérer l'article suivant:

Dans les zones géographiques couvertes par un plan de protection de l'atmosphère, l'émergence et le développement des énergies renouvelables sont favorisés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objet de cet amendement est de favoriser le développement des énergies renouvelables dans les territoires couverts par un Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA).